

EXAMEN GÉRONTO PSYCHOMOTEUR - EGP

UN OUTIL D'ÉVALUATION ET D'AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES ÂGÉES PRÉSENTANT
UN TROUBLE NEUROLOGIQUE, SENSORIEL OU PSYCHIQUE

Association pour la
Formation Post-Universitaire
en Psychomotricité

Afpup

FORMATRICE

Madame **Julie ROUX**, Psychomotricienne DE, Master 2 Rééducation et Ingénierie médicale, spécialité Didactique Professionnelle (Paris VI), D.U Psychomotricité du Vieillessement (ISRP Paris). Psychomotricienne en gériatrie (EHPAD, ESA, libéral à domicile), enseignante du bilan géronto-psychomoteur (IFP Pitié Salpêtrière, Paris VI et ISRP Paris) et formatrice dans le champ de la gérontologie, a participé à la validation de l'EGP aux côtés de Séverine MICHEL (auteur de l'EGP).

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Psychomotriciens exerçant ou souhaitant exercer auprès d'adultes âgés.

Etre en possession de la mallette de l'EGP et avoir lu le manuel d'application de l'EGP.

PRÉSENTATION

L'EGP, seul outil d'évaluation standardisée dans le champ de la géronto-psychomotricité soutient l'action thérapeutique du psychomotricien en exercice libéral, à domicile et en institution. En effet, l'EGP s'inscrit dans le cadre thérapeutique du psychomotricien, il oriente la lecture psychomotrice et participe à affiner le diagnostic des pathologies spécifiquement rencontrées en gérontologie/gériatrie. Associé à l'observation clinique du thérapeute, il permet de mettre en évidence la symptomatologie psychomotrice, de structurer le projet thérapeutique et de transmettre des éléments lisibles au patient, aux soignants et aux aidants familiaux. À ce jour les psychomotriciens utilisent l'EGP en EHPAD (PASA, UHR), FAM, MAS, ESA, ADJ Alzheimer, HDJ, SSR, UCC, libéral... Il constitue un élément du Projet de Vie Individualisé (PVI).

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser la sémiologie psychomotrice en lien avec les pathologies neurologiques, sensorielles, motrices et psychiques des personnes âgées ;
- Renforcer la démarche clinique du psychomotricien auprès de la personne âgée ;
- Participer à l'évaluation multidimensionnelle des patients atteints d'une maladie neurodégénérative ;
- Maîtriser des notions de géronto-psychomotricité.

À l'issue de la formation les stagiaires seront capable de :

- Adopter une posture d'évaluation bienveillante et validante ;
- Maîtriser la passation des 17 items (énoncer les consignes, utiliser le matériel, appliquer la cotation) ;

- Définir un profil psychomoteur du patient au regard des résultats de l'EGP, en lien avec les autres moyens d'évaluation (grilles d'observation, entretiens, autres tests...) ;
- Rédiger un compte rendu de bilan individualisé du patient (axes thérapeutiques, modalités...) ;
- Transmettre les conclusions du bilan psychomoteur à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

CONTENU

- Historique et actualités de l'EGP ;
- Présentation de l'EGP et apprentissage de la passation de l'EGP ;
- Éléments de géronto-psychomotricité ;
- Apports méthodologiques pour la rédaction du compte-rendu.

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Démonstration et pratique de la passation de l'EGP, travail en sous-groupes, auto-confrontations croisées, analyse de vidéos, présentation PowerPoint, échanges cliniques, travail intersession (élaboration d'un compte-rendu par les stagiaires).

MODALITÉS DE SANCTION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, évaluation des acquis et de la formation par les stagiaires.

Remise d'une attestation de fin de formation.

ORGANISATION

Cette formation de 4 jours soit 28h au total (9h-17h) est répartie en 2 journées consacrées à la pratique de l'examen puis 2 journées consacrées à l'analyse clinique. Il sera demandé aux stagiaires de réaliser un travail de réflexion intersession. L'effectif est composé de 4 à 12 stagiaires.

Le matériel doit être en possession des stagiaires. Il est possible de le commander auprès de l'AFPUP lors de l'inscription minimum 1 mois à l'avance avec 15% de réduction.

En 2020 : Les 4 et 5 décembre 2020 puis les 29 et 30 janvier 2021.

En 2021 : Les 8 et 9 octobre puis les 3 et 4 décembre 2021.

LIEU : PARIS XIII^{ème}.

TARIFS

Employeur : 700€ - Libéral : 585€ (175€ d'arrhes).

Particulier : 470€ (120€ d'arrhes), Tarif réduit : 390€ (100€ d'arrhes) - Réduction de 50€ accordée aux adhérents.

[Retour au sommaire](#)